

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

### **COMPANIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE**

Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Cedex

Messieurs les actionnaires de l'ASTREE Compagnie d'Assurances et de Réassurances sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le mardi 09 juin 2026 à 10 heures, au siège social sis au 45, Avenue Kheireddine Pacha – Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2025
- 2) Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de l'exercice 2025 ;
- 3) Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 4) Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales ;
- 5) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025 ;
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;
- 7) Réaffectation des réserves à régime spécial ;
- 8) Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;
- 9) Fixation du montant des jetons de présence et de la rémunération des Comités règlementaires.
- 10) Ratification de la nomination d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires.

## PROJET DE RESOLUTIONS AGO

### **COMPANIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE**

Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Cedex

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Astree publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 09 Juin 2026.

#### **Première résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2025, tels qu'ils sont présentés, approuve le rapport de gestion, les états financiers de l'exercice 2025, et donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion.

Cette résolution est adoptée à.....

#### **Deuxième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et en application des articles 200 & suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations et les conventions autorisées par le Conseil d'Administration et mentionnées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à.....

#### **Troisième résolution :**

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2025 de 34.769.144,032 dinars, ainsi que le report à nouveau, comme suit :

▶ Bénéfice de l'exercice	:	34.769.144,032 D.
▶ Report antérieur	:	1.089.352,663 D.
<b>Total</b>	<b>:</b>	<b>35.858.496,695 D.</b>

#### **Répartition :**

▶ Réserves pour réinvestissements exonérés	:	10.000.000,000D.
▶ Réserves facultatives	:	6.000.000,000D.
▶ Dividendes	:	18.000.000,000D.
▶ Report à nouveau	:	1.858.496,695D.
<b>Total</b>	<b>:</b>	<b>35.858.496,695 D.</b>

En conséquence, le dividende à distribuer aux actionnaires est fixé à 3 Dinars par action et sera mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2026.

Cette résolution est adoptée à.....

#### **Quatrième résolution :**

Des réserves à régime spécial relatives aux réinvestissements exonérés, constituées au courant des exercices antérieurs (2015, 2016 et 2018), sont devenues fiscalement libres suite à la cession des titres y afférents. Elles s'élèvent à 12.200.000,000 dinars, que l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter au poste de réserves facultatives.

Cette résolution est adoptée à.....

#### **Cinquième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à échéance des mandats des administrateurs suivants et décide de renouveler leurs mandats pour une durée de 3 ans, et ce, sous réserve de l'accord du Comité Général des Assurances :

- M. Hichem REBAI
- M.Zouheir HASSEN
- La Banque de Tunisie représentée par Mme Maha ZOUAOUI
- La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) représentée par M.Eric CHARPENTIER
- Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) représenté par M.Loïc GUYOT

Ces mandats arriveront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution est adoptée à.....

#### **Sixième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs, pour l'exercice 2026, à cent cinquante-mille dinars (150.000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en outre, d'allouer :

- Un montant de trente mille dinars (30.000 D) en rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit.
- Un montant de vingt mille dinars (20.000 D) en rémunération des membres du Comité de Risques.

Cette résolution est adoptée à.....

#### **Septième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de M.Hafedh KHLIFI par l'Assemblée Générale électorale du 04 juillet 2025, en tant qu'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires.

Ce mandat arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

**Huitième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à.....